Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 037-213701634-20260922-53_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE
NAZELLES-NEGRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026 | Séance ordinaire | Convocation du 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de NAZELLES-NEGRON, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie sous la présidence de Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Maire,

Présents : M. FIGUEIREDO Fernando, Mme MICHEL Aurore, M. AVRIL Damien, Mme MARTIN-SANTACRUZ Elodie, M. BERTRAND François, Mme BREUSSIN Sylvie, Mme PAREUX Sonia, M. TRAVÉ Lionel, M. LOPEZ Savinien, Mme LACÔTE Fabienne, Mme HUE Marcelle, M. BOUCHER Benjamin, Mme BODIER Catherine, M. GUYON Christophe, Mme LE FUR Elise, M. MOREAU Yannick, Mme FRESNEAU Aline, M. PERROT Franck, Mme DALLET Claudine, Mme FLAGELLE Karine, Mme BEGUIN Cathy, M. LELEU Gérard, M. FOUGERON Franck, Mme GUYON Nathalie, Mme BODZIOCH Nathalie, M. KOMAN Jean-Claude,

Quorum : La majorité des membres en exercice sont présent,

Pouvoirs : M. VERRIER Jérôme à M. AVRIL Danien

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme LACÔTE Fabienne

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

53/2026
ASSOCIATIONS
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 48/2026 approuvant les subventions annuelles attribuées aux associations communales,
Vu le rapport du Maire,

Considérant que l'association du comité des fêtes a avancé des fonds pour des tickets boissons lors de la manifestation « Nazelles en fêtes »,
Considérant qu'une subvention de 90 € permettrait de prendre en charge le coût de ces tickets,
Considérant que certaines activités de la musique municipale n'avaient pas été prise en compte lors du calcul de la subvention annuelle,

Après en avoir délibéré, par ses membres présents ou représentés (Pour : 27, Contre : 00, Abstention : 00),

Le Conseil municipal :

- **Décide du versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 de 90 € au comité des fêtes.**
- **Décide du versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 de 400 € à l'association Musique municipale.**
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026 de la commune.

Signé électroniquement par : Fernando FIGUEIREDO
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Nazelles-Negron - Maire